

Ce jour, à dix-huit heures vingt, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bertrand GONIN, Président.

Membres présents :

Mme Annick BERTHET, M. Jean-François DUTHILLEUL, Mme Régine PASQUIER, M. Daniel VIALLY, Mme Xandrine GUÉRIN, M. Christian BILLAUD.

Membres absents :

Mme Karine BOURY a donné procuration à M. Bertrand GONIN, M. Boris GUYOT a donné procuration à Mme Régine PASQUIER.

À l'ordre du jour :

- ☒ Approbation du compte de gestion 2022,
- ☒ Point sur les inscrits du registre « Vague de chaleur »
- ☒ Point sur le repas des aînés 2023,
- ☒ Questions et informations diverses.

Les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le compte-rendu de la séance du 14 février 2023.

Approbation du compte de gestion - Délibération 2023/05

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du C.C.A.S., le Compte de Gestion 2022 du Budget du C.C.A.S. dressé par Monsieur PREMEL, comptable des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable de Tarare.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,
- le montant de tous les titres de recettes émis,
- le montant de tous les mandats de paiements ordonnancés,
- le montant de toutes les opérations d'ordre,

constatant ainsi, la concordance des soldes entre les comptes administratifs et de gestion 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ▶ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur PREMEL, comptable des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable de Tarare, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ▶ **ACCEPTE** le Compte de Gestion 2022 du Budget du C.C.A.S. tel qu'il a été présenté.

Point sur le repas des aînés 2023

Le repas des Aînés a eu lieu le dimanche 5 mars 2023, dans la salle d'animation à la Mairie. C'est la proposition du traiteur Chessy Restauration qui a été retenue pour cette édition. Il y avait 63 inscriptions. Le repas et ce temps convivial ont été fortement appréciés. Il est acté que cette opération sera reconduite en 2024.

Point sur les personnes inscrites au registre « Vague de chaleur »

Le registre, mis à jour, compte actuellement 4 personnes.

Chaque référent sera à même de veiller sur les personnes dont il a la responsabilité.

Un article sera inséré dans le Bientôt à Éveux à paraître courant mai afin de motiver de nouvelles inscriptions.

Questions et Informations Diverses

En prévision du Goûter des Aînés en fin d'année, Monsieur le Président demande aux membres de rechercher des contacts pour un spectacle.

Régine PASQUIER rappelle que le décret 2008-780 du 13 août 2008 donne obligation aux fournisseurs d'énergie d'informer les services sociaux du département et le cas échéant de la commune du lieu de consommation des difficultés de paiement rencontrées par certains clients. Ceux-ci ont fait valoir auprès de leur fournisseur d'énergie qu'ils bénéficient d'un chèque énergie en cours de validité ou ont fait l'objet d'une attribution d'aide d'un Fonds de Solidarité pour le Logement dans les 12 derniers mois. Pour autant, ils rencontrent des difficultés pour solder leurs factures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

À l'issue de la séance, Monsieur le Président a fixé la date du prochain Conseil d'Administration
au **18 septembre 2023, 20h.**